

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 2016-764/PR/MB portant transfert d'une parcelle.

n° 2016-764/PR/MB

Ministère
MINISTÈRE DU BUDGET

Date de publication
14 novembre 2016

Numéro JO
n° 21 du 15/11/2016

Date du numéro
15 novembre 2016

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

VU La Constitution du 15 septembre 1992 : **VU** La Loi n°171/AN/91/2ème L 10 octobre 1991 portant organisation du Domaine Public de l'Etat

VU La Loi n°173/AN/91/2ème L du 10 octobre 1991 portant organisation du Domaine Privé de l'Etat

VU La Loi n°177/AN/91/2ème L du 10 octobre 1991 portant organisation de la Propreté Foncière

VU Le Décret n°2016-109/PRE en date du 11 mai 2016 portant nomination du Premier Ministre

VU Le Décret n°2016-110/PRE du 12 mai 2016 portant nomination des membres du Gouvernement

VU Le Décret n°2016-148/PRE du 16 juin 2016 fixant les attributions des Ministères

SUR Proposition du Ministre du Budget ;

TEXTE INTÉGRAL

Article 1

Il est fait transfert de droit souscrit sur une parcelle de terrain sise à PK 13 JABAN ASS derrière l'usine d'interconnexion d'une superficie de 589 631m2 appartenant à l'EDD au profit de Ministère du Budget.

Article 2

Le droit de transfert ci-haut cité à l'article 1 au présent arrêté fera l'objet d'attribution d'une parcelle de terrain dans un autre lotissement.

Article 3

Le présent arrêté sera enregistré gratuitement.

Article 4

Le présent arrêté sera communiqué, publié et exécuté partout où besoin sera.

Le Président de la République
chef du Gouvernement
ISMAÏL OMAR GUELLEH